



## Ecole d'Horticulture

**STAGES 2<sup>e</sup> année**

**2<sup>e</sup> semestre 2022-2023**

**du 27 février au 26 mai 2023**

Chères et chers élèves, comme cela est mentionné dans le plan de formation, vous devez effectuer un stage au 2<sup>e</sup> semestre de votre 2<sup>e</sup> année. Vous avez l'opportunité de pouvoir réaliser ce stage dans le domaine de votre choix des métiers de paysagiste, floriculture, pépinière, maraîchère et arboriculture. Voici quelques indications pour que cette période d'immersion dans la vie professionnelle vous soit bénéfique.

### **La réalité de votre profession**

Pour la plupart d'entre vous, ce premier contact avec le monde professionnel vous permettra de faire le lien avec la réalité du métier que vous avez choisi d'apprendre, de tirer un enseignement de cette expérience nouvelle en appliquant ou en confirmant des pratiques du métier. Ce stage vous permettra également de mesurer vos connaissances et de les comparer avec ce qui se fait, mais aussi de revenir avec des réponses aux questions que vous vous posez peut-être, voire même avec des remises en questions.

### **Soyez curieux**

Vous êtes l'avenir de la profession, la relève de demain. A ce titre, vous intéressez les employeurs d'aujourd'hui mais vos connaissances sont encore partielles et votre expérience pratique demande à être renforcée. Vous êtes aussi les représentant·e·s de l'école, faites donc preuve d'enthousiasme et de curiosité. Abordez cette expérience avec dynamisme, démontrez votre intérêt et votre volonté de perfectionnement en posant des questions ou en allant chercher l'information.

### ***1 stage, 1 rapport de stage et des documents de professionnel***

### ***Documentez-vous, questionnez, dessinez, photographiez et prenez des notes***

**Votre rapport** est un document personnel important. Il est le reflet de votre stage, il sera appelé à être consulté par vos professeurs, votre employeur (futur ou de stage), vos proches et surtout par vous-même.

### **Accordez-lui de l'importance, soignez-le.**

Il est structuré avec une couverture et un titre, une table des matières, des chapitres et une numérotation de pages ainsi qu'une conclusion. Toutes les images sont légendées et les noms des plantes sont en latin.

### **Plan de rapport.**

Votre rapport doit être complété, en annexe, par le journal de travail et par des documents se rapportant au thème choisi, qui auront été obtenus auprès de l'entreprise (bons de livraisons, commandes, rapports de travail, plannings, plans de culture, soumissions, devis, factures, commercialisation...).

Le rapport de stage doit impérativement être rédigé dès le début du stage. N'attendez pas la fin du stage pour prendre des notes et faire des croquis. Récoltez documents et photos dès les premiers jours.

Ce dossier doit comporter, au moins **40 pages A4** (Arial 12) de texte et d'illustrations, rédigées personnellement, auxquelles s'ajoutent, en annexe, le journal et les documents que vous avez obtenus de votre employeur. Toutes vos sources doivent être mentionnées.

Vous remettrez un exemplaire de votre rapport de stage sous forme papier, en couleur. Vous avez la possibilité de rendre une version noir et blanc, dans ce cas, elle sera accompagnée d'un support numérique (CD ou clé USB).

Ces documents vous seront rendus après avoir été évalués par votre responsable de stage à Lullier.

### Rendu de votre rapport :

**La date du rendu est fixée au lundi 5 juin 2023 auprès du secrétariat.**

**Votre rapport de stage doit être accompagné par le questionnaire personnel et votre rapport doit porter la signature de l'entreprise afin de garantir son authenticité.**

### Important

- La durée totale du stage en entreprise est de 13 semaines.  
**Stage du lundi 27 février au vendredi 26 mai 2023.**
- Un·e enseignant·e assurera le suivi de votre stage par des visites et/ou contacts téléphoniques.
- En cas d'empêchement ou d'interruption de travail durant votre stage, quelle qu'en soit la raison, vous devez informer immédiatement l'employeur puis l'enseignant·e en charge du suivi de votre stage.
- **Le stage fait partie intégrante de la formation professionnelle initiale, au même titre que les cours théoriques dont ils sont le complément pratique.** En cas d'absences trop importantes, votre stage peut se voir invalidé.
- Une évaluation de vos aptitudes sera demandée à votre employeur qui la rédigera en fin de stage. Cette évaluation donnera lieu à une note saisie dans le bulletin scolaire du 2<sup>e</sup> semestre.
- Le rendu du rapport de stage ainsi que le questionnaire personnel à compléter par vos soins est au plus tard **le lundi 5 juin 2023.**
- Vous présenterez **votre rapport à votre employeur** avant leur remise à l'enseignant·e responsable du stage qui le signera.
- L'enseignant·e responsable de votre suivi pendant la période de stage évalue ce rapport de stage en tenant compte également des délais pour la remise du document. Cette évaluation donnera lieu à une note saisie dans le bulletin scolaire du 2<sup>e</sup> semestre.
- Les critères d'évaluation sont spécifiques au métier relatif à votre stage, ils vous seront transmis avant votre départ en stage
- Un travail non rendu dans le délai ne sera pas évalué et sera sanctionné par la note 1.0.
- La promotion en 3<sup>e</sup> année est **conditionnée** par la validation de votre stage.

Vos enseignants